

**DECISION N°2026-88**  
**Relative à la signature des ordres de mission au sein**  
**du pôle 94G16**

**Objet :** Délégation de signature concernant Monsieur Le Docteur Alain CANTERO, Chef du Pôle 94G16, Madame La Docteure Judith MAMAN, Madame La Docteure Maïlys SENECHAL, Monsieur Le Docteur Vincent BENZAKIN, Madame La Docteure Cécile REP, Monsieur Le Docteur Florian MARTIN, Monsieur Le Docteur Thomas DAVID, Madame La Docteure Alexandra PINELLI, Madame La Docteure Lou FERRER-CASANOVA, Madame La Docteure Nabila DUPUIS, Madame La Docteure Marie DE GANAY médecins du Pôle 94G16 Madame LEBEAU Martine, Monsieur Florian SAADE et Monsieur Pierre GRANGER, cadres de santé au sein du Pôle 94G16.

La Directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val de Marne,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Vu l'arrêté n°DOS-2023/3713 de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 13 décembre 2023 portant création des Hôpitaux Paris Est Val de Marne au 1er janvier 2024,

Vu l'arrêté de l'ARS du 08 avril 2026 nommant Madame Marie HOUSSEL, directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne à compter du 1er mai 2026,

Sur proposition de Monsieur Le Docteur Alain CANTERO Chef de Pôle,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à Monsieur Le Docteur Alain CANTERO, chef du pôle 94G16, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l'accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement **Monsieur Le Docteur Alain CANTERO**, Chef du Pôle 94G16, délégation est donnée à **Madame La Docteure Judith MAMAN**, **Madame La Docteure Maïlys SENECHAL**, **Monsieur Le Docteur Vincent BENZAKIN**, **Madame La Docteure Cécile REP**, **Monsieur Le Docteur Florian MARTIN**, **Monsieur Le Docteur Thomas DAVID**, **Madame La Docteure Alexandra PINELLI**, **Madame La Docteure Lou FERRER-CASANOVA**, **Madame La Docteure Nabila DUPUIS**, **Madame La Docteure Marie DE GANAY** médecins du Pôle 94G16 **Madame LEBEAU Martine**, **Monsieur Florian SAADE** et **Monsieur Pierre GRANGER**, cadres de santé au sein du Pôle 94G16, pour signer les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement
- Pour l'accompagnement par des professionnels, de patients en soins sans consentement pour leurs audiences au Tribunal

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

**Article 3** : Cette décision de délégation prend effet à partir du 1er mai 2026 et remplace la décision n°2023-48 de la directrice générale des Hôpitaux Paris Est Val de Marne.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Monsieur le Trésorier des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 1<sup>er</sup> mai 2026

La Directrice Générale  
par intérim Hôpitaux Paris Est Val de  
Marne

Marie HOUSSEL

